



ÉCOLE MOISSON-D'ARTS, LA CHANTERELLE,  
NOTRE-DU-SOURIRE ET RIOÙ

## Assemblée publique

Date : Le lundi 17 octobre 2022  
Heure : 19 h  
Endroit : École Moisson-d'Arts, L'Isle-Verte

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. <b>Mot de bienvenue, ouverture de l'assemblée et vérification du quorum</b>	M. Étienne Michaud souhaite la bienvenue aux membres. Vérification du quorum et le nombre de parents est respecté. Sont absents : Audrey Cummings, Gleycell Dalde et Fiston Ndjembi-Souna	
2. <b>Présentation des membres du conseil</b>	Chaque membre se présente en nommant de quelle école ou de quelle municipalité il est rattaché.	
3. <b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>  3.1 <b>Ajouts ou changements à l'ordre du jour</b>	<p>M. Michaud fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande si des ajouts sont nécessaires.</p> <p>9.f : Utilisation des locaux</p> <p>10. Informations des comités ou du personnel :</p> <p>10.1 Point comité de parents</p> <p>10.2 Enseignants</p> <p>10.3 Service de garde</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR M Dany Dupuis</b></p> <p><b>QUE</b> l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts demandés.</p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b></p>	



SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>c) Secrétaire;</p> <p>d) Trésorier ou trésorière;</p> <p>e) Nomination des représentants de la communauté (s'il y a lieu)</p>	<p><b>IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Michaud</b>  <b>QUE</b> Mme Julie Bélanger soit nommée secrétaire et trésorière du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.  <b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b></p> <p>Il est suggéré d'appeler des représentants de la communauté de St-Épiphanie en premier lieu, car il n'y a pas beaucoup de représentation pour eux sur le conseil. Mme Julie fera une demande à Mme Laurie St-Gelais qui est technicienne en loisirs pour la municipalité. Elle fera ensuite demande à Mme Rachelle Caron qui est mairesse de la municipalité de St-Épiphanie. Si elles n'acceptent pas, la demande sera tournée vers Mme Sylvie Lajoie, résidente de L'Isle-Verte et ensuite, Mme Brigitte Lévesque, résidente de St-Paul-de-la-Croix.</p>	
<p>5. <b>Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 juin 2022</b></p>	<p>M. Michaud fait la lecture du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2022. Le procès-verbal est conforme à la rencontre. Quelques petites coquilles (syntaxe) seront corrigées et il sera signé par la présidente à la prochaine réunion.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Roy</b></p> <p><b>QUE</b> le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2022 du conseil d'établissement soit adopté tel quel.</p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b></p>	

**SUJET À DISCUTER****6. Calendrier des séances :****a) Budget de fonctionnement du CÉ;****DISCUSSION ET ORIENTATION**

M. Michaud propose les dates et lieux suivants pour les réunions à venir :

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DATES DES RENCONTRES – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023			
RENCONTRE	JOURS	DATES	LIEU
Assemblée générale	Mardi	12 septembre 2022 19h	École Moisson-d'Arts L'Isle-Verte
1 <sup>ère</sup> rencontre	Lundi	17 octobre 2022 19h	École Moisson-d'Arts L'Isle-Verte
2 <sup>e</sup> rencontre	Lundi	12 décembre 2022 19h	École Notre-Dame-du-Sourire St-Épiphane
3 <sup>e</sup> rencontre	Lundi	20 février 2023 19h	École Riou St-François-Xavier-de-Viger
4 <sup>e</sup> rencontre	Lundi	24 avril 2023 19h	École La Chanterelle St-Paul-de-la-Croix
5 <sup>e</sup> rencontre	Lundi	19 juin 2023 19h	Lieu à déterminer

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Le budget donné à tous les conseils d'établissement est de 1500\$. Pour cette année, les frais de déplacement de tous les membres seront remboursés à même ce budget. Une demande est faite pour que les 4 factures tirées parmi les parents présents lors de l'assemblée générale soient remboursées à même le budget. Un maximum de 4 factures de 80\$ sera remboursé. Les gagnants étaient Mme Gleycell Dalde, Mme Émilie Benoit, M. Fiston Ndjembi-Souna et M. Dany Dupuis.

**SUIVI À DONNER**

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p><b>b) Frais de remboursement pour les membres et tableau des distances;</b></p> <p><b>c) Planification des dossiers et capsule de formation pour les nouveaux membres.</b></p>	<p><b>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nancy Dubé</b></p> <p><b>QUE</b> les quatre factures des parents gagnants lors de l'assemblée générale.</p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b></p> <p>M. Michaud mentionne aux membres que des frais de déplacement à partir de leur résidence sont approuvés pour chacun. Il s'agit de mettre l'adresse de la résidence et l'adresse de l'école où se passe la réunion pour avoir le bon nombre de kilométrage. Le remboursement est de 0.545\$ du km. Les formulaires seront remplis à la dernière réunion. Des frais de gardienne sont aussi remboursés suite à la présentation d'un reçu.</p> <p>M. Michaud informe que les nouveaux membres doivent visionner quelques capsules pour une formation obligatoire. Un document est aussi partagé afin de monter les différents points à voir à chaque réunion selon le temps de l'année. M. Michaud fera l'envoi à tous les membres. Ceux qui désirent revoir les capsules sont invités à le faire.</p>	
<p><b>7. Révision et adoption des règles de régie interne du conseil d'établissement (art. 67 LIP) :</b></p> <p><b>a) Gouvernance du conseil d'établissement versus rôle de la direction;</b></p>	<p>M. Michaud fait la lecture du document des règles de régie interne. Il explique aussi les différents mandats et pouvoirs des membres qui siègent sur le conseil d'établissement. Il explique aussi qu'on ne peut pas avoir de substitut parent cette année, car tous les parents présents lors de l'assemblée générale sont maintenant membres du conseil d'établissement. On aurait dû nommer un substitut le soir même, mais il n'y avait pas de parent disponible. Pas nécessaire de faire une réunion extraordinaire pour combler ce poste si les</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>membres sont toujours présents pour former le quorum.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR M. Dany Dupuis</b></p> <p><b>QUE</b> le document des règles de régie interne soit adopté tel quel.</p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b></p>	
<p><b>8. Formulaire :</b></p> <p><b>a) Président(e) du conseil d'établissement;</b></p> <p><b>b) Représentants au conseil d'établissement;</b></p> <p><b>c) Dénonciation d'intérêt (art. 70 LIP).</b></p>	<p>Mme Julie donne à chaque membre les formulaires à compléter et à signer. Ils seront envoyés au Centre de services scolaire par la suite.</p>	
<p><b>9. Points de la direction :</b></p> <p><b>a) Programmation des activités et sorties 2022-2023 (approbation);</b></p> <p><b>b) Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école (information) ;</b></p>	<p>M. Michaud fait la lecture des documents pour les activités à venir pour les écoles. Les documents sont tous approuvés et signés par Mme Émilie.</p> <p>Ce point sera traité à la prochaine réunion par Mme Audrey Cummings.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p data-bbox="170 228 533 297">c) Normes et modalités (information);</p> <p data-bbox="170 630 657 667">d) Projet éducatif (information);</p> <p data-bbox="170 1000 699 1068">e) Service de garde de St-Paul-de-la-Croix (résolution);</p>	<p data-bbox="758 261 1524 475">Les documents seront envoyés aux parents sous forme de tableau comme par les années passées. Certaines informations sont encore inconnues pour remplir les formulaires. Le principe des 3 étapes revient cette année. La première communication a déjà été déposée sur le portail.</p> <p data-bbox="758 610 1514 862">M. Michaud mentionne que le projet éducatif sera à travailler cette année pour en avoir un nouveau d'une durée de 3 ans. Les valeurs qui sont présentes en ce moment ne devraient pas changer, mais les objectifs et les moyens seront revisités. En tant que conseil d'établissement, les membres auront à l'adopter et à voir à sa réalisation et à son évaluation.</p> <p data-bbox="758 1013 1524 1117"><b>OUVERTURE D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE POUR L'ÉCOLE LA CHANTERELLE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX</b></p> <p data-bbox="758 1159 1524 1373"><b>Attendu qu'il n'y a plus de transport scolaire du midi;</b> <b>Attendu que</b> le Centre de services doit offrir au moins un service pour l'heure du dîner; <b>Attendu que</b> la municipalité et le Centre de services scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup collaborent dans la mise en place de ce service;</p> <p data-bbox="758 1417 1524 1547">Le Centre de service a pris la décision d'ouvrir un service de garde en milieu scolaire pour l'école La Chanterelle de St-Paul-de-la-Croix en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022.</p>	





<b>SUJET À DISCUTER</b>	<b>DISCUSSION ET ORIENTATION</b>	<b>SUIVI À DONNER</b>
<b>11. Question du public :</b>	Aucune	
<b>12. Levée de l'assemblée</b>	<b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> Mme Mélanie Côté <b>QUE</b> l'assemblée soit levée à 20h36.  <b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b>	

\_\_\_\_\_  
Étienne Michaud, directeur

\_\_\_\_\_  
Emile Benoit, présidente